

L'AP

snetaa FO

MENSUEL N° 549 // FÉVRIER 2016 // 1,30€

Grève du 21 Janvier p.8

Dossier Mutations p.10

La Seule Réponse :

SNETAA-FO

LE PREMIER SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

snetaa
FO

01 53 58 00 30

www.snetaa.org

24 rue d'Aumale 75009 Paris





Disparition de **René MICHOUlier,**

PLP Lettres-Histoire, responsable du SNFOLC devenu membre du SNETAA-FO dans le cadre de notre intégration progressive dans la confédération, animateur de la FNEC dans l'académie de Besançon, il fut également membre actif du bureau national du SNETAA-FO puis secrétaire général de l'UD FO du Doubs. René était un véritable militant, un pilier du syndicalisme.

Sa liberté de penser, son caractère entier et son franc-parler l'ont fait respecter et le plus souvent apprécier de tous, du haut en bas de la hiérarchie.

C'est dire combien nous pouvons déplorer sa disparition.

René c'était la générosité, la disponibilité, la combativité, la lutte, l'enthousiasme, la camaraderie mais aussi une voix forte et rauque, et une voie, une pensée en actes.

Ses interventions ne laissaient personne indifférent. Il nous manque déjà.

Salut camarade, adieu l'ami...

Hommage à René
MICHOULIER

p. 2

La Seconde
Professionnelle Menacée

p. 4

Le SNETAA-FO au
Ministère

p. 5

Bloc de Compétences

p. 6

Intersyndicale

p. 7

Grève du 26 Janvier

p. 8 & 9

Le BAC PRO GA reste
une plaie dans la voie
professionnelle

p. 9

Une carte postale pour
le Président

p. 10

Dossier Mutations

p. 11, 12 & 13

Génie Électrique

p. 14

Brèves

p. 15

CPE et Mouvement

p. 16

Retraites

p. 17

Syndicalisation

p. 18 & 19



AP N° 549 / FÉVRIER 2016

Comité de Rédaction :
24, rue d'Aumale - CS 70058 - 75009 Paris
Tél. 01 53 58 00 30 / Fax 01 47 83 26 69
snetaanat@snetaa.org / www.snetaa.org

Directeur de la Publication :
Christian LAGE

Commission Paritaire :
CPPAP 0120 S 07264 — ISSN 1273-5450
Conception et Mise en Page : Wanderson RIBEIRO
Photographies : 123RF - SNETAA
Illustrations : Colm - Zaitchik
Imprimé en France



CHRISTIAN LAGE
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

L'enseignement professionnel est à nouveau un enjeu des hommes politiques qui ont tous une solution pour la formation des jeunes et des salariés.

Cette solution miracle c'est le « tout apprentissage ».

Le Président de la République en fait un des éléments de sa politique économique pour lutter contre le chômage. Or, nous savons qu'il n'y a aucun lien entre le développement de l'apprentissage et la diminution du chômage des jeunes.

Le nouveau Président de l'Association des Régions de France (ARF), Philippe Richert, Président d'ALCA (Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne) à peine désigné, veut de nouveaux transferts de compétences de l'État vers les Régions sur la formation professionnelle et il veut développer l'apprentissage.

Une proposition de loi du groupe « Les Républicains » déposée par Christian Estrosi veut tout simplement la fusion entre les CFA et les Lycées Professionnels tout en réintroduisant la possibilité de l'apprentissage dès 14 ans.

Tout ceci dans l'agitation qui touche notre secteur avec des secondes professionnelles qui pourraient être à champs professionnels ou indifférenciées dans la mise en œuvre des trois voies dans des lycées devenus tous polyvalents ; le développement des blocs de compétences pour fluidifier les parcours et la volonté de certains de réduire les PFMP font

que l'enseignement professionnel est à nouveau sous les tirs croisés de nombreuses personnes qui pour autant ne veulent que son bien.

L'enjeu est donc bien le maintien d'un enseignement professionnel de formation initiale, publique et laïque.

Il est bien de donner une insertion professionnelle à nos jeunes mais aussi au nom de la laïcité, de leur inculquer toutes les valeurs de la citoyenneté. Salariés de demain, ils doivent contribuer au pacte social.

C'est pourquoi le **SNETAA-FO** continuera à se mobiliser, à vous mobiliser pour refuser la casse de l'enseignement professionnel, exiger le maintien de seconde professionnelle et de la durée des PFMP, c'est-à-dire de la spécificité de l'enseignement professionnel.

Ainsi, le développement forcé de l'apprentissage à tous les niveaux n'est pas la recette miracle attendue depuis des décennies. Surtout que cela toucherait les jeunes les plus fragiles qui eux ont véritablement besoin d'adhérer aux valeurs de la République.

L'actualité récente est très présente, le montre et le démontre.

Alors continuons tous ces combats et revendiquons la voie professionnelle comme une voie de la réussite avec un parcours diplômant du CAP au BTS.

LA SECONDE PROFESSIONNELLE MENACÉE

À l'occasion des 30 ans du baccalauréat professionnel, la ministre a décidé d'ouvrir le chantier de la seconde professionnelle. Elle a organisé une « concertation » avec les organisations syndicales, et doit prendre des décisions applicables dès la rentrée prochaine.

Il en est de cette concertation comme de toutes les autres : une mascarade où les décisions sont en réalité prises d'avance. A peine les réunions terminées, le ministère présentait déjà ses propositions aux organisations : la mise en place d'une seconde indifférenciée, c'est à dire d'une seconde « déprofessionnalisée ». La ministre met en œuvre la loi de refondation et s'attaque à l'Enseignement Professionnel, composante essentielle de l'école de la République.

La seconde professionnelle indéterminée ou encore « seconde des métiers », c'est la casse des formations professionnelles initiales publiques et laïques.

Ainsi cette seconde professionnelle proposera aux jeunes (futurs salariés) une simple initiation aux métiers d'un champ professionnel. Plutôt que d'apprendre un métier, les élèves toucheront à tout sans rien apprendre des technologies d'un métier. Ils perdront, de plus, une année de formation, et devront attendre une année entière avant de véritablement apprendre un métier !

Le **SNETAA-FO** défend les enseignements spécifiques dispensés en Lycée Professionnel après une préparation de trois années complètes, qui comportent 22 semaines au moins de séquences éducatives en entreprise. Avec la seconde indifférenciée, ce sont des heures de cours disciplinaires et d'ateliers qui ne seront plus dispensées.

Le gouvernement cherche à diluer les enseignements, les formations et, in fine, les qualifications, c'est-à-dire les diplômes.

Pour les personnels, la seconde des métiers implique une remise en cause sans précédent de leur statut et des disciplines pour lesquelles ils ont été recrutés. A court terme, cela signifie qu'il n'y aura plus de professeur de plomberie, ou de maçonnerie mais des professeurs par champs professionnels : des PLP « Habitat » par exemple. Ce qui entraînera la suppression des disciplines, la suppression des heures de cours en ateliers, la technologisation des formations sans aucune finalité qualifiante et reconnue dans les conventions collectives.

Avec la suppression pure et simple des périodes de formation en entreprises (Période de Formation en Milieu Professionnel - PFMP), actuellement prévues pour 6 semaines en seconde, la « seconde des métiers » transformera tout bonnement la seconde professionnelle en seconde indifférenciée des lycées généraux ou technologiques. Plus rien ne différenciera les trois lycées (lycée général, lycée technologique, lycée professionnel).

Avec cette réforme, le gouvernement poursuit son intention de créer le « lycée unique à options ».

Pour les PLP, c'est la casse de leurs disciplines pour devenir des professeurs polyvalents, multidisciplinaires. C'est la mise à mal de leur statut car leur rôle de professeurs spécialisés n'aura plus lieu d'être.

C'est la voie pour réduire le corps des PLP et aller vers le corps unique !

Quant aux diplômes nationaux (qui prévoient des années précises de formation avec des temps de PFMP minimum), ils sont au mieux dévalués ou pire supprimés.

Comment ne pas y voir de corrélation avec la volonté du gouvernement d'introduire la reconnaissance de compétences plutôt que des diplômes nationaux ?

Les lycées Professionnels ne formeront plus des citoyens et des travailleurs, ne dispenseront plus des diplômes alors qu'ils sont reconnus par les conventions collectives.

C'était une exigence du MEDEF depuis longtemps. A terme, le bac professionnel perdra de sa substance et partant, ce seront les Lycées Professionnels qui finiront pas être dévitalisés.

Le SNETAA-FO revendique le maintien des Lycées spécifiques, Professionnels délivrant des diplômes reconnus nationalement par les professionnels et dans les conventions collectives.

La « seconde des métiers » est une arnaque pour les jeunes et pour les Professeurs des Lycées Professionnels.

LE SNETAA-FO AVEC SA FÉDÉRATION EXIGE :

- **le retrait de cette réforme, et le soutien à la formation professionnelle initiale, publique et laïque ;**
- **le maintien du statut des PLP, et de tous les statuts particuliers !**

LE SNETAA-FO AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le **SNETAA-FO** a été reçu en audience au ministère de l'Éducation nationale début janvier pendant plus de trois heures, sur l'Éducation prioritaire et le Lycée Professionnel par le Conseiller et la Conseillère de la Ministre, Mme Lorrain-Itty.

Cette réunion de travail a été sollicitée afin d'apporter des solutions adaptées aux problèmes spécifiques des Lycées Professionnels (LP). En effet, nous pensons que l'Enseignement Professionnel Initial, Public et Laïque est un territoire à lui seul. Il nécessite donc un traitement particulier.

Les revendications du **SNETAA** portaient sur :

- le traitement de l'Éducation prioritaire en LP et la logique de réseau ;
- l'adaptation des Professeurs de Lycées Professionnels (PLP) à un public qualifié de « nouveau public » et la « création du lien » au détriment des programmes ;
- le cadre actuel appliqué à l'Enseignement Professionnel à revoir afin de donner une chance de réussite à tous les élèves ;
- l'égalité des chances à renforcer, c'est-à-dire donner aux LP des moyens : maintien de tous les LP classés ZEP en Éducation prioritaire ; classement en Éducation prioritaire de tous les LP accueillant le même type de public ; revalorisation de l'actuelle indemnité ZEP ;
- l'application d'un coefficient dans le calcul des DHG baccalauréat professionnel sur la base de « 24 élèves = 30 élèves » ;
- le dédoublement systématique des classes de CAP où enseigner en classe entière est devenu contreproductif.

Le Conseiller a apporté quelques précisions:

« la carte de l'Éducation prioritaire a été rééquilibrée en 2015 et elle restera en l'état ». Donc, pour l'instant, nous n'avons pas eu de précisions sur le fait que les LP seront intégrés aux réseaux de l'Éducation prioritaire ; les LP restent dans la phase transitoire de trois ans.

Pour le SNETAA-FO, ce n'est pas acceptable !

- « les enseignants continueront de percevoir la prime ZEP ». Le **SNETAA** a rappelé que ce n'était pas suffisant puisque cette prime représente une baisse de rémunération en comparaison d'une heure supplémentaire (soit 1250 euros par an).

- Ce à quoi il nous a été répondu que la Ministre allait se battre pour que le rattrapage se fasse !
- la Ministre rappellera à certains rectorats que le « LP n'est pas une variable d'ajustement ».

Le **SNETAA-FO** va continuer à exiger et se battre pour que les LP prennent toute leur place dans l'Éducation prioritaire, dans les réseaux, avec les moyens nécessaires afférents.

La suite de l'audience a porté sur différentes autres thématiques :

- les conventions de stage et plus particulièrement les professeurs référents qui doivent s'engager et signer la convention ;
- l'accueil des CAP en Bac Pro et les passerelles d'accès ascendantes ;
- le droit au retour en formation initiale, le redoublement en terminale bac et les épreuves de rattrapage ;
- la loi MACRON et la déqualification des diplômés ;
- les secondes Bac Pro, les périodes de formation en milieu professionnel et l'orientation.
- les 60 000 emplois à créer mais pas dans les LP ;

La Ministre devrait faire quelques annonces d'ici fin janvier sur ces nombreuses interrogations.

Le **SNETAA-FO** veillera et défendra la Voie Professionnelle Initiale, Publique et Laïque, ses personnels et ses élèves.



BLOCS DE COMPÉTENCES

La fin annoncée des diplômes professionnels

Cette fois, le ministère de l'Éducation nationale n'a pas eu besoin d'organiser des simulacres de discussions. En effet, en matière de blocs de compétences, tout est déjà « acté » !

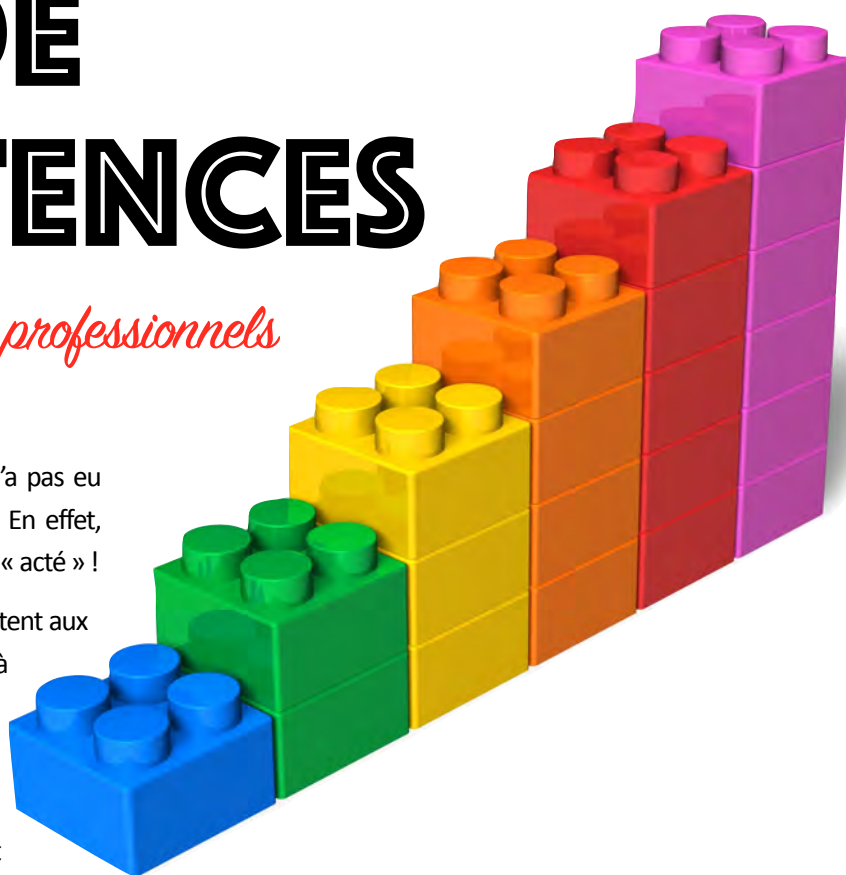
De quoi s'agit-il ? Les blocs de compétence permettent aux candidats d'obtenir des titres professionnels, suite à la validation de parties cohérentes contenues dans les référentiels d'activités professionnelles et de certification.

La Dgesc (Direction générale de l'enseignement scolaire) a informé le **SNETAA-FO** de la création prochaine de ces titres professionnels qui pourront, dans un premier temps, être délivrés par les organismes de formation continue.

Le **SNETAA-FO** s'oppose à la mise en place de ces titres professionnels à partir de blocs de compétence : c'est une menace directe contre le diplôme national.

En effet, les conventions collectives, pour fixer les échelles de rémunération, font directement référence à la qualification du candidat à l'embauche, donc de son diplôme. Or, si désormais le recrutement dans les entreprises ne s'effectue plus sur la base d'une qualification mais d'une compétence, le salaire n'est plus contraint par la réglementation existante. Il fera ainsi l'objet d'une négociation avec le chef d'entreprise forcément en défaveur du salarié, ce dernier n'ayant plus qu'une ou quelques compétences à monnayer.

Bien sûr la DGESCO affirme que ces titres professionnels n'auront pour seul objet que de permettre à terme la délivrance d'une certification ou même que les entreprises seront toujours en demande d'une main



d'œuvre avant tout diplômée. Il n'en reste pas moins vrai que les recruteurs vont pouvoir profiter de cette formidable opportunité qui les conduiront très vite à ne recruter que des personnels non qualifiés, coûtant bien moins cher que les diplômés. En outre, même si la volonté du gouvernement est de délivrer ces titres professionnels à ceux qui n'ont plus de lien avec le système scolaire classique, donc aux adultes avant tout, l'idée d'étendre leur existence à la formation initiale sous statut scolaire n'est pas écartée par l'administration.

Le texte réglementaire introduisant les blocs de compétences dans les diplômes professionnels en vue de la délivrance de titres doit paraître au printemps.

Le **SNETAA-FO** entend bien combattre ce texte qui sert uniquement les intérêts économiques des entreprises et ne fera qu'exacerber la concurrence entre organismes de formation !

Avec sa confédération, la FNEC FP FO et le **SNETAA-FO** exigent le maintien et la défense des diplômes professionnels !

Nous n'irons pas faire de "l'occupationnel" au Ministère !



Lundi 25 janvier 2016

Communiqué

Lycées : l'intersyndicale suspend sa participation au bilan

Réunies dans le cadre de l'intersyndicale hostile à la réforme du collège, les organisations syndicales SN-LC-FO, SNETAA-FO, CGT EducAction, CNGA-CGC, SIES-FAEN, SNCL-FAEN, SNES-FSU, SNEP-FSU, SUD Education, SUNDEP, SNUEP- FSU ont décidé de suspendre leur participation à partir du 25 janvier aux discussions ouvertes sur la réforme du lycée en l'attente de réponses précises sur le devenir de ces discussions.

L'inefficacité de la réforme Chatel qu'elles avaient combattue dès l'origine, est désormais patente. L'objectif de rééquilibrage des filières n'est en rien atteint, la globalisation des horaires met en concurrence les enseignements, accompagnement personnalisé et les enseignements d'exploration ne facilitent pas l'aide aux élèves en difficulté ni une orientation choisie des élèves. Les solutions qui semblent envisagées visent à entériner les principes de la réforme. Ce sont pourtant ces mêmes principes pédagogiques que la réforme en cours du collège tente de promouvoir! Le ministère refuse d'en tirer un bilan sincère et objectif et de discuter des modifications profondes, pourtant nécessaires dans l'organisation du lycée qui rompent avec ces logiques. A l'inverse, nous demandons l'assurance que tous les changements nécessaires aux mesures dont les constats ont montré l'inefficacité voire le caractère nocif seront apportés à la réforme Chatel.

A défaut de cet engagement, les organisations syndicales SN-LC-FO, SNETAA-FO, CGT EducAction, CNGA-CGC, SIES-FAEN, SNCL-FAEN, SNES-FSU, SNEP-FSU, SUD Education, SUNDEP, SNUEP-FSU se contenteront désormais, si elles le jugent nécessaire, de faire parvenir au Ministère des contributions écrites rappelant leur positionnement sur de possibles évolutions du lycée.

Les organisations membres de l'intersyndicale réaffirment leur exigence d'abrogation de la réforme du collège contestée par la majorité des enseignants et cause de tensions dans les établissements et l'ouverture rapide de discussions sur d'autres bases.

GRÈVE DU 26 JANVIER 2016



Ce n'était pas une énième journée de grève mais la continuation de nos combats.

Cette mobilisation portait sur deux grandes revendications :

- l'augmentation significative du point d'indice, c'est-à-dire une augmentation pour tous les fonctionnaires ;
- la réforme du collège.

En effet, le point d'indice qui est la base de calcul des salaires dans la Fonction Publique, a été bloqué depuis 2010.

Ce blocage correspond à une diminution de nos salaires de 9 à 10 %.

Pour un salaire de 1 300 €, c'est un manque de 130 €/mois (soit 1 560 €/an).

Pour un salaire de 2 000 €, cela représente une perte sèche de 200 €/mois (2 400 €/an).

Pour un salaire de 3 200 € (ce qui correspond à un salaire d'un PLP au dernier échelon de la Hors-classe), la perte est de 320 € (soit 3 840 €/an).

Cette perte de pouvoir d'achat est considérable !

Le **SNETAA-FO** a toujours exigé une augmentation du point d'indice alors que d'autres ont partagé et accompagné ces choix des gouvernements depuis 2010.

D'un côté, François Hollande a pris aux fonctionnaires plus de 7 milliards dans leur porte-monnaie, de l'autre, il a décidé de donner plus de 40 milliards d'euros au patronat.

Ces mesures ont-elles permis à la Nation de se désendetter et d'être compétitive sur la scène internationale ? **NON !**

A-t-elle permis de faire réduire le chômage ? **NON !**

On peut même affirmer, au contraire, que notre pays n'a jamais été aussi fragile économiquement, que le chômage n'a jamais été aussi élevé et que notre pays n'a jamais autant perdu sa part de « fraternité ».

Nous exigeons un rattrapage significatif par une augmentation des salaires immédiate et forte pour tous les fonctionnaires.

L'ultime opposition pour un salarié, ce n'est pas le bulletin de vote, nous l'avons bien vu. **L'ultime mécontentement passe par la grève.**

Pour affirmer notre opposition, le **SNETAA-FO**, « le syndicat du bas de la fiche de paie », a appelé tous les fonctionnaires à faire grève le mardi 26 janvier 2016.

Le deuxième grand point qui explique notre mobilisation : la pseudo-réforme du collège.

Cette réforme du collège attaque tout le système éducatif.

Nous, PLP, CPE, Professeurs Contractuels, AED, nous sommes tous concernés. La réforme du collège pousse à mettre en concurrence toutes les formations entre elles sans qu'il n'y ait un quelconque bénéfice ni pour les jeunes ni pour les personnels.

En ciblant les SEGPA, les 3ème prépa-pro et en voulant baliser l'orientation des fins de troisième vers le lycée général et technique, les Lycées Professionnels vont se voir vider d'élèves. Moins d'élèves en Lycées Professionnels, c'est diriger un grand nombre de jeunes vers l'échec scolaire puisqu'ils n'ont pas les prérequis solides pour pouvoir se diriger vers le lycée général puis vers des études supérieures longues.

Moins d'élèves dans les Lycées Professionnels, c'est moins de postes enseignants : nos emplois, nos postes dans les Lycées Professionnels, dans les SEP-SEGPA-EREA.

Le **SNETAA-FO** se bat non seulement contre la perte de pouvoir d'achat mais aussi contre la dégradation de nos conditions de travail.

Se voir imposer une mutation par mesure de carte scolaire à des centaines de kilomètres de son domicile, c'est ce que l'on constate de plus en plus fréquemment.

S'ajoutent l'attaque sans précédent du Statut particulier de tous les enseignants (les 1607 heures), la mise en place du professeur référent, la suppression de l'indemnisation de tous les CCF, la fermeture de classe de CAP pour les développer dans des structures régionales que sont les CFA ou les organismes privés, l'augmentation dogmatique de l'apprentissage au détriment des formations de l'Ecole.

Premier syndicat de l'Enseignement Professionnel depuis 1948, le **SNETAA-FO** mène les combats pour les tous les personnels de la Voie Professionnelle.

**SANS RELÂCHE, IL EXIGE UNE
AUGMENTATION DE NOS SALAIRES.
C'EST MAINTENANT !**

LE BAC PRO GA RESTE UNE PLAIE DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE !

Certaines organisations syndicales se satisfont de la réforme qui a conduit d'abord à faire disparaître le Bac pro comptabilité et le Bac pro secrétariat puis à faire naître l'improbable Bac pro gestion-administration (GA). Le **SNETAA-FO** continue, avec détermination, à dénoncer son existence. Nous pointons les nombreuses incohérences de sa mise en œuvre. Relevées au quotidien par les collègues, ces incohérences sont les conséquences évidentes d'un diplôme commis à la hâte ; parmi elles, on trouve la question des ateliers rédactionnels.

Accrochons-nous. Nous l'avons déjà souligné lors de la parution du compte rendu sur un séminaire organisé en 2012. Selon son créateur, l'inspecteur général Michel, ces ateliers rédactionnels permettent de « répondre à la nécessité d'équiper et de former de jeunes professionnels qui devront faire face à de multiples situations administratives au cours desquelles ils seront, plus que d'autres, exposés à la production d'écrits professionnels ». Il ajoute, le plus sérieusement du monde, que « ces ateliers prennent tout leur sens dans les modules d'AP ou encore d'EGLS... *mais ailleurs également* ».

Mieux encore : l'une de ses consœurs, Anne Armand, inspectrice générale de lettres, affirme qu'« un conseil pédagogique, dans un lycée, *peut* décider d'une organisation propre en fonction de son projet d'établissement, de son public d'élèves », tout en étant claire sur le fait « que l'horaire est défini dans le

temps scolaire des élèves » et qu'« il n'est pas inscrit de façon réglementaire dans le service des enseignants ». En somme, on invente un temps de formation pour les élèves organisé par les enseignants sur un temps de service... qui n'existe pas ! En la matière, on peut vraiment affirmer que le Bac pro GA innove ! Qu'on se rassure, le ridicule conserve, et ce, aux plus hautes fonctions de l'administration...

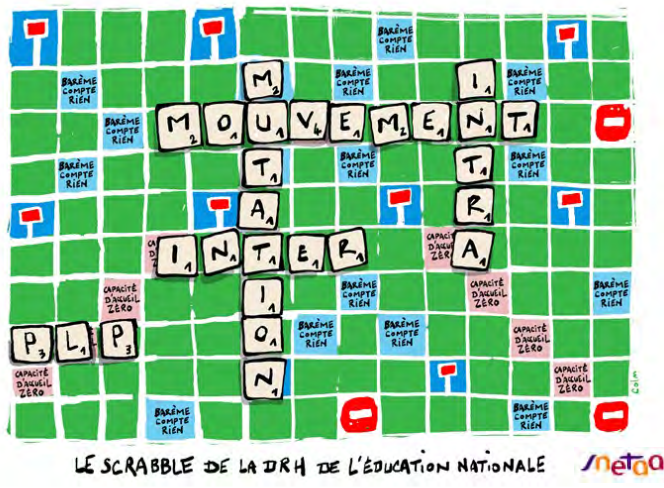
Le **SNETAA-FO** ne le répètera jamais assez : ce Bac pro GA est une erreur. Il souffre de défauts de conception patents et l'administration, sans chercher à régler au plus haut niveau, compte sur la délétère autonomie des établissements pour pallier ses lacunes.

La souffrance des collègues secrétaires et comptables, celle qui est clairement exprimée mais aussi celle qui est plus sourde, ne faiblit cependant pas. D'autant plus quand la DGRH leur impose sans vergogne de fusionner leurs disciplines de recrutement à l'occasion du mouvement général !

Cela ne peut plus durer ! Le **SNETAA-FO** vous demande d'alimenter le lourd réquisitoire contre le bac pro GA pour en finir avec cette plaie : dites-nous comment s'organise au quotidien dans vos établissements ces ateliers rédactionnels et envoyez-nous vos contributions ! [modalités à définir]

Le **SNETAA-FO** lutte pour les personnels et défend leurs conditions de travail mises à mal dans leur quotidien !

UNE CARTE POSTALE POUR LE PRÉSIDENT



LE SCRABBLE DE LA DRH DE L'ÉDUCATION NATIONALE 

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE...
AVEZ-VOUS SUFFISAMMENT PRIS LE TEMPS
DE LIRE NOTRE CARTE !**

En 2015, plus de 60 % des Professeurs de Lycée Professionnel n'ont pas obtenu de mutation de vœu 1.

Ce pourcentage catastrophique démontre l'inefficacité de la gestion des ressources humaines du Ministère.



La « technico-barèologie » en exercice témoigne de la folie du système des mutations. Elle ne libère rien des capacités d'accueil sachant que le vrai curseur à côté d'un barème équitable, ce sont les capacités d'accueil ! Limiter ces capacités, c'est réduire voire stopper toute possibilité de muter.

Les conséquences sur le plan humain sont dramatiques et rejaillissent inévitablement dans la pratique professionnelle.

LES COLLÈGUES N'EN PEUVENT PLUS !

Alors que le « mouvement 2016 » est en cours, le **SNETAA-FO est présent, comme toujours, sur tous les fronts pour être au service de celles et de ceux qui nous mandatent : les adhérents.**

Pour le **SNETAA-FO** : pas de coup de « com » mais de la présence effective, de l'action en continue au service des collègues !

Envoyez la carte-pétition (à retrouver sur notre site : www.snetaanat.org) au Président de la République, il suffit de la signer et de la poster !

LES COMMISSAIRES PARITAIRES DU SNETAA-FO SONT À VOTRE DISPOSITION :

- du 25 janvier au 10 février 2016 pour les Mouvements Spécifiques ;
 - du 22 février au 11 mars 2016 pour le Mouvement Inter général.
- L'ouverture des CAPN est programmée le 2 mars.
- La CAPN PLP se déroulera les 3 et 4 mars 2016, celle des CPE le 9 mars.
- N'hésitez pas à contacter le
SNETAA-FO sur
snetaanat@snetaa.org
pour toutes demandes.**
- Le Groupe de Travail (GT) des Mouvements Spécifiques se tiendra le 3 février.

LA MUTATION PROFESSIONNELLE DE L'ENSEIGNANT : QUELS IMPACTS ?

Qu'elle soit subie ou choisie, qu'elle s'accomplisse seul ou en famille, une mutation professionnelle implique des changements importants auxquels il faut faire face.

Qu'implique une mutation professionnelle ?

Prendre la décision de muter, c'est se préparer à découvrir un nouvel établissement, avec de nouveaux collègues, et peut-être une manière un peu différente de travailler.

Si dans l'ancien établissement l'enseignant était reconnu pour ses qualités et compétences, redevenir « le nouveau » peut déstabiliser la personne qui souhaitera légitimer son statut acquis au préalable. Généralement, cette légitimité se retrouve de manière naturelle, petit à petit, le changement d'établissement n'altérant en rien les compétences du professeur.

Mais muter implique également de quitter son lieu de vie : sa maison, sa région, son entourage.... pour parfois arriver en terre inconnue. Il en découle inévitablement une perte des repères, accompagné parfois d'un sentiment d'insécurité.

Tous ces changements génèrent du stress et de l'anxiété. C'est une réaction normale, qui se dissipe au fur et à mesure que l'individu trouve les solutions pour y faire face.

Vivre une mutation

Puisque notre lieu de vie est le reflet de notre Moi et notre entourage social proche un rempart sûr, se retrouver soudainement seul dans une région inconnue est nécessairement source d'anxiété. Ceci est surtout le cas lorsque la mutation n'est pas désirée ou qu'elle ne correspond pas aux vœux formulés.

Il s'agit dans un premier temps de faire face à la nouvelle. La colère, la peur sont les premières émotions qui s'expriment. Reconnaître ses émotions et mettre des mots dessus permet de ne pas s'y enfermer. Même s'il existe une possibilité de recours, il est néanmoins essentiel de se préparer dès à présent aux changements qui surviendront dans les mois à venir : se fixer de petits objectifs qui permettront d'avancer étape par étape, pour accepter petit à petit l'évènement.

Car partir implique une accumulation de pertes et de ruptures : perte de son logement, rupture des habitudes, séparation physique d'avec ses proches, etc.

Il y a là une constellation de facteurs d'anxiété et de peine. L'individu se retrouve en situation d'isolement, sans repères ou presque, et il est atteint dans son estime de soi puisque il ne bénéficie pas encore du regard bienveillant de son nouvel entourage.

Le risque majeur ici est de développer un état dépressif, surtout chez les personnes célibataires ou celles qui sont séparées de leur famille par cette mutation professionnelle.

Pour surmonter le « traumatisme de la perte », il est important de créer du lien à tous les niveaux : D'abord, garder un contact fort avec son entourage, par des appels, des visites, en plaçant des photos dans son nouveau logement ; S'impliquer dans la vie de son nouvel établissement, de son quartier ; Reprendre ses anciennes activités (sports, associations, etc.) ; Ne pas hésiter à aller à la rencontre de l'autre...

Car une mutation peut être une expérience enrichissante, en permettant de nouvelles rencontres, la découverte d'autres manières de vivre, de penser et de travailler.

Si la mutation est souhaitée, ces bouleversements sont appréhendés avec beaucoup plus de sérénité. Certains temps de la vie, ou certains événements, impulsent à l'individu le désir de rompre avec ses habitudes, de se fixer de nouveaux objectifs ou d'autres priorités. L'inconnu apporte alors un sentiment de renouveau qui peut se révéler libérateur pour la personne.

Mais attention tout de même, cet inconnu peut se retrouver décevant s'il a été trop fantasmé et surinvesti dans l'imaginaire de la personne. Il faut être attentif à ne pas tout attendre de son environnement et des autres, c'est de soi-même que les changements les plus bénéfiques émanent.

Les couples séparés

Lorsqu'une mutation est acceptée, mais que le conjoint ne peut pas suivre dans l'immédiat, la situation exige alors une grande souplesse psychique. Ce ne doit pas être le sacrifice de l'un au profit de l'autre.

La douleur de la séparation amène souvent chacun des deux membres du couple à penser que l'autre est moins malheureux, soit parce qu'il a les enfants, soit parce qu'il a plus de libertés. Or, aucune de ces deux situations n'est confortable car il y a dans tous les cas « fracture » de la cellule familiale.

Afin de surmonter la séparation, il est indispensable de créer un projet commun, fil conducteur qui préserve le sentiment d'unité du couple, et de la famille le cas échéant. Il faut trouver des aménagements, se donner des priorités, privilégier des RDV téléphoniques plutôt que des appels à l'improviste, et, celui qui reste dans la maison familiale doit, autant que possible, se rendre disponible pour accueillir le conjoint lors de ses retours.

Les enfants

Il est important de préparer les enfants le plus tôt possible à une mutation. Encore plus que les adultes, les enfants sont extrêmement attachés à leur environnement : leur maison, leur chambre, leur école, leurs amis, leurs grands-parents, leur nourrice.....

La tristesse des enfants s'exprime souvent sous forme de colère ; c'est leur manière de démarrer le travail d'acceptation. Il faut l'entendre et ne pas trop la réprimer, mais plutôt tenter de mettre des mots dessus. Il est essentiel de communiquer avec eux sur leur nouvelle vie et de les faire participer autant que se peut aux changements qui se préparent, afin qu'ils se les approprient au lieu de les subir passivement.

L'attente de la mutation

Le fonctionnement du système implique parfois (souvent ?) d'attendre plusieurs années avant d'obtenir sa mutation. Et l'attente sans aucune idée de l'échéance peut se révéler épuisant psychologiquement, l'impossibilité de se projeter sur le long terme et le sentiment d'impuissance face au jeu de pions des mutations risquant d'entraîner des sentiments dépressifs.

Cette situation implique alors de reconsidérer ses priorités personnelles et/ou de se fixer des projets plutôt à moyen et court terme afin de retrouver le sentiment « d'avancer ». Si ce n'est pas possible (cas des rapprochements de conjoints par exemple), il faudra, comme explicité précédemment, faire preuve de créativité pour conserver l'équilibre du couple et/ou de la famille.

Une mutation professionnelle implique donc des changements importants dans une vie. Demander sa mutation est une décision importante, qui doit être mûrement réfléchie.

Le SNETAA-FO se bat pour soutenir les demandes de mutations.

Le SNETAA-FO vous accompagne en cas de difficultés financières ou psychologiques liées à votre mutation.

POURQUOI LE SNETAA-FO A-T-IL RAISON DE MOBILISER SUR LES MUTATIONS ?

La DGRH du ministère a rendu public le bilan du mouvement 2015 à l'ouverture du serveur pour le mouvement 2016. **Comme le SNETAA-FO l'avait annoncé alors que ce bilan n'était pas stabilisé (demandes de révisions en cours de traitement), les chiffres pour les PLP restent très médiocres concernant les titulaires, alors que pratiquement tous les autres corps marquent des augmentations remarquables de leurs taux de satisfaction.**

Le mouvement des néo-titulaires PLP est globalement, plus satisfaisant et on peut s'en réjouir.

- La première cause est liée aux bonifications d'ex non titulaires (plus celle-ci est importante, meilleur est le résultat).
- En deuxième cause : les points attribués pour la séparation de conjoints (par le passé seuls les titulaires y avaient droit) aux collègues en Rapprochement de conjoint (RC).

- La troisième cause : la sur-bonification d'académie non limitrophe (+200pts) attribuée également aux néo-titulaires.

Lors du mouvement 2015, malgré une plus grande fluidité et des capacités d'accueil globalement supérieures, seulement 40.5% des PLP titulaires ont obtenu une mutation pour environ 60% chez les certifiés agrégés et profs d'EPS. La moyenne nationale des mutations de titulaires se situe à 55.1%. Les mutations des **PLP ont augmenté de + 4.6 pts** depuis 2014, quand dans le même temps, les certifiés, agrégés et CPE augmentent de + 11.3pts et les collègues d'EPS de + 20.5pts !

Et on ose nous dire que nos chiffres sont bons !

Pour les titulaires PLP, toutes les bonifications sont moins opérantes que dans les autres corps. Cela s'explique en grande partie par l'absence de capacités d'accueil dans les académies demandées, qui, pour les plus demandées sont les mêmes que dans les autres corps.

C'est bien la preuve que rajouter des bonifications ne suffira pas à permettre à certains collègues y compris en priorités légales de rejoindre leur famille ou le lieu de vie choisi.

Pour exemples, voici les taux de satisfaction des vœux bonifiés en priorités dites légales:

Il est à noter par ailleurs que les PLP titulaires qui ne mutent pas en RC, ayant au moins 2 ans de séparation de conjoint, sont dans des disciplines où les capacités d'accueil sont limitées voire inexistantes (131 personnes). Ce sont souvent aussi les disciplines, où seules les priorités handicap ont une mutation.

Cela concerne bien évidemment les disciplines tertiaires communication bureautique et compta bureautique pour 35% des non mutés dans cette situation, ainsi que la construction, l'électrotechnique, la coiffure, la vente notamment.

Le SNETAA-FO émet les plus vives inquiétudes pour le mouvement 2016. Déjà on nous annonce des capacités plus réduites, et la fusion des mouvements communication et comptabilité bureautique en un seul mouvement « gestion

administration » qui va exacerber les problèmes déjà constatés en 2015. On devrait assister à un recul des personnes à gros barème, des barres d'entrées en académie, sans priorité d'une discipline d'origine par rapport à l'autre. Seul le barème classera les collègues !

Le SNETAA-FO a d'ores et déjà demandé un traitement renforcé au cas par cas dans ces disciplines. L'humain doit être pris en compte quand l'ampleur des barèmes ne veut plus rien dire tellement ils sont importants !

Le **SNETAA-FO** conformément à son action « mutations » avec sa carte postale, est prêt à poursuivre son action dans le mouvement interacadémique dès à présent, à continuer son action pour amener le plus grand nombre de PLP titulaires à muter favorablement et de néo-titulaires à obtenir leur vœu 1 dans toute la mesure du possible.

FAITES CONFIANCE AU SNETAA-FO

majoritaire, combatif et engagé pour votre avenir professionnel !

Corps		Critères						Moyenne générale
		agrégés	certifiés	COP	EPS	CPE	PLP	
Rapprochement de conjoint SANS 200pts		79.2%	85.7%	46.2%	94.8%	91.5%	64.5%	80.9%
RC + bonif académie non limitrophe		92.6%	94%	92.9%	99.4%	99%	76.8%	92.1%
RC totales		88.87%		62.5%	98.12%	95.43%	70.31%	86.65%
Points éducation prioritaire ou APV	60	42.5%	55.5%		53%	33.8%	39.7%	63.1%
	120	53%	64.8%		57.7%	37.5%	34.8%	
	320	76.9%	78.5%		91.2%	68.6%	52.1%	
	400	87.1%	75.8%		96.6%	92.3%	48.5%	
Priorités handicap	100 pts	53.8%	67.5%		66.7%	53.8%	47.3%	90.3%
	1000pts	89.3%	97.9%	100%	100%	97.8%	95.1%	96.7%
	100 et 1000pts	100%	90.8%	100%	100%	100%	82.8%	59.8%

LES DERNIÈRES INFORMATIONS POUR LE SECTEUR GÉNIE ÉLECTRIQUE

Principales modifications du référentiel pour le baccalauréat professionnel Systèmes numériques (SN) avant abrogation du baccalauréat professionnel Systèmes électroniques numériques (SEN) créée en 2005 :

Transformation des 6 champs professionnels vers 3 options :

OPTION A : SÛRETÉ ET SÉCURITÉ DES INFRASTRUCTURES, DE L'HABITAT ET DU TERTIAIRE (SSIHT). Cette option couvre les domaines professionnels suivants :

- alarme, sûreté, sécurité, incendie;
- gestion active des bâtiments (GTB, GTC, bâtiment intelligent) ;
- domotique liée à la gestion technique de l'habitat.

OPTION B : AUDIOVISUELS, RÉSEAU ET ÉQUIPEMENT DOMESTIQUES (ARED) Cette option couvre les domaines professionnels suivants :

- audiovisuel multimédia
- électrodomestique
- domotique liée au confort et à la gestion des énergies
- éclairage et sonorisation.

OPTION C : RÉSEAUX INFORMATIQUES ET SYSTÈMES COMMUNICANTS (RISC). Cette option couvre les domaines professionnels suivants :

- télécommunications et réseaux;
- électronique industrielle et embarquée.

Modification d'un coefficient de l'épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel qui est proposé à 11 et réparti :

Situations de travail spécifiées et réalisées en milieu professionnel : 3

Préparation Installation - Mise en service – Maintenance d'un système numérique : 6

Economie – gestion : 1

Prévention - santé - environnement : 1

Abaissement à deux situations d'évaluation au niveau de la **SOUS-ÉPREUVE E32 - PRÉPARATION, INSTALLATION, MISE EN SERVICE, MAINTENANCE D'UN SYSTÈME NUMÉRIQUE** en gardant le même coefficient.

Un guide d'équipement est en cours de finalisation :

Il ciblera les surfaces - l'organisation - les plateaux techniques.

Repérage des activités communes par rapport aux deux nouveaux Bac Pro du Génie électrique.

Principales modifications du référentiel pour le baccalauréat professionnel Métiers de l'Electrotechnique et de ses environnements connectés (MELEC) rénové et

abrogation du baccalauréat professionnel Electrotechnique énergie équipements communicants créée en 2003

Simplification des compétences en les adaptant à l'environnement.

Modification de l'épreuve E2 – préparation d'une opération : plus d'épreuve ponctuelle écrite. Cette épreuve en CCF va s'appuyer sur le milieu professionnel. Le candidat sera doté d'un livret pour suivre l'acquisition de ses compétences. Un bilan sera effectué 2 fois par an et analysé avec le candidat lors d'un entretien. Un outil logiciel d'aide au suivi est à l'étude.

Utilisation d'un portfolio « activités en entreprise » : ce portfolio est obligatoire pour tous les candidats évalués en mode Contrôle en Cours de Formation (CCF). Il est recommandé pour les candidats évalués en mode ponctuel, car il constitue un outil d'explicitation des activités menées en entreprise. Il est souhaitable de le proposer sous forme numérique.

Modification de l'Épreuve E3 pour les unités U31 – U32 – U33 : Il est envisagé de valider un CCF à partir des activités proposées par l'entreprise.

Repérage des activités communes par rapport aux deux nouveaux Bac Pro du Génie électrique.

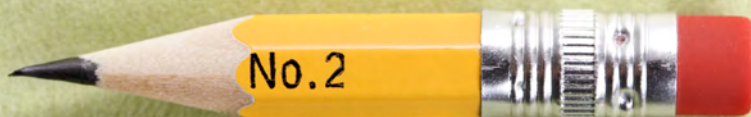
En attendant la sortie officielle de ces deux référentiels d'ici quelques mois, il va falloir être prudent :

D'une part pour le bac pro MELEC au niveau de la mise en service du logiciel de suivi et

D'autre part pour le bac Pro SN sur la stratégie mise en place par rapport au choix des options dans les divers établissements.

Le SNETAA-FO comme à son habitude sera présent à la CPC, défendra les collègues et les formations.





QUELLES SONT LES OBLIGATIONS D'UN FONCTIONNAIRE EN ARRÊT MALADIE ?

Le fonctionnaire en arrêt maladie est soumis à diverses obligations :

- se soumettre aux prescriptions et aux visites que son état de santé nécessite ;
- cesser tout travail, sauf les activités ordonnées et contrôlées médicalement au titre de la réadaptation à l'emploi ;
- se soumettre aux visites de contrôle demandées par son administration ou le comité médical ;
- informer son administration de tout changement de résidence.

Le non-respect de ces obligations peut entraîner l'interruption du versement de la rémunération, la perte du bénéfice du congé de maladie, une injonction de reprendre le travail.

Textes de référence

- Décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif aux médecins agréés, aux comités médicaux et commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des fonctionnaires (*articles 38, 39, 44*).

PAUPÉRISATION DES PROFS, TOUJOURS ET ENCORE

Avec le **SNETAA** nous ne demandons pas la lune, mais tout simplement une revalorisation du point d'indice.

Le point d'indice est bloqué depuis 2010 et ce n'est pas fini (un protocole prévoit le gel jusqu'en 2020) !

La perte de pouvoir d'achat entre 2010 et 31 décembre 2015 est de l'ordre de 8 % (inflation plus augmentation annuelle de la cotisation retraite ; 9,94 % au 1^{er} janvier 2016), plus de 20 % depuis 2000 !

Difficile dans ces conditions d'attirer les titulaires d'un bac + 5 (master) pour un métier aux multiples exigences et aux faibles revenus.

LE PASS ÉDUCATION NOUVEAU ARRIVE !

Le Pass Éducation, initié en 2009, est renouvelé cette année et ce, jusqu'en 2018.

Il permet aux enseignants en activité, titulaires (y compris les stagiaires) et non-titulaires, d'accéder gratuitement aux collections permanentes des musées et des monuments nationaux et de préparer leurs projets culturels et artistiques.

Il ouvre droit, dans certains espaces culturels (musées privés, librairies...) à des réductions.

L'ancien Pass Éducation reste valable jusqu'au 31 mars 2016.

C'est une bonne nouvelle en ces temps d'austérité et de pouvoir d'achat en berne.

Si vous ne possédez pas déjà un Pass Éducation, n'hésitez pas ! adressez-vous à votre chef d'établissement !

Le **SNETAA-FO** se félicite de la reconduction de ce dispositif qui permet aux enseignants de développer leurs ouvertures culturelles et intellectuelles !

SOLIDAIRE AVEC LES ENSEIGNANTS DU SUD-EST DE LA TURQUIE

Le **SNETAA-FO** tient à exprimer toute sa solidarité avec les enseignants du sud-est de la Turquie dont la vie est menacée. En effet, à cause de l'escalade de la violence entre l'armée turque et le PKK (Parti travailliste kurde) les enseignants ont été sommés de quitter la zone de conflit ... laissant 64 000 élèves sans enseignement pour une période indéterminée.

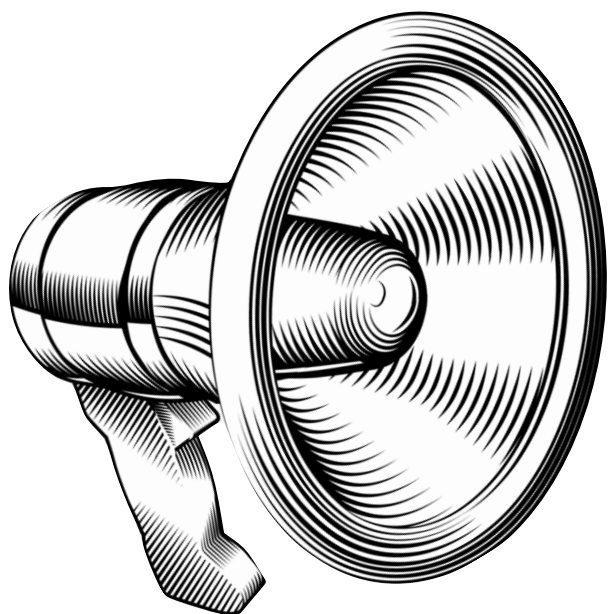
L'Internationale de l'Éducation (IE) a envoyé une lettre au Président de la République turque et le CSEE (branche européenne de l'IE) va tenter d'envoyer une délégation pour rencontrer nos camarades de cette zone qui est au cœur de tous les conflits actuels.

LES ENSEIGNANT(E)S ET LA « QUATRIÈME RÉVOLUTION INDUSTRIELLE » (22 JANVIER 2016)

Alors qu'à Davos, tous les projecteurs sont braqués sur la prochaine révolution industrielle, la clé d'une éducation de qualité réside bel et bien dans des enseignant(e)s en chair et en os, et ce, malgré l'essor du numérique.

Fred van Leeuwen, Secrétaire Général de l'Internationale de l'Éducation, n'a pas pu s'empêcher de lancer une réflexion sur ce qu'un monde dirigé par des robots impliquerait pour la création d'emplois destinés aux êtres humains, notamment dans le domaine de l'éducation : " rien au monde ne peut venir remplacer un(e) enseignant(e) en chair et en os ".

L'IE soutient pleinement l'inclusion des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les établissements scolaires en vue d'améliorer la qualité de l'éducation, conformément aux exigences des programmes scolaires. Toutefois, les TIC ne doivent jamais venir se substituer à la relation qui unit un(e) apprenant(e) et son enseignant(e). En outre, les enseignant(e)s doivent être non seulement formé(e)s comme il se doit à ces technologies, mais également consulté(e)s au regard de leur utilisation.



CPE

ET MOUVEMENT

Lors du dernier Groupe de Travail (GT), le **SNETAA-FO**, en préambule, a déclaré que l'augmentation de 95 euros par an de l'indemnité forfaitaire allouée aux CPE demeure largement insuffisante.

Il a été réaffirmé notre opposition à l'abrogation de la circulaire de 1982 laissant place à un nouveau texte qui alourdit la mission des CPE.

Le **SNETAA-FO** réaffirme la revendication des personnels : 35 heures toutes activités confondues avec un rattrapage ou dédommagement des heures supplémentaires !

De plus, le mouvement interacadémique des CPE de 2016 ne laisse pas présager des mutations satisfaisantes. En effet, les capacités d'accueil ne permettront pas aux différents candidats à la mutation d'obtenir satisfaction !

Dans ce GT, nous avons examiné les vœux et barèmes de 39 candidats CPE relevant de la 29^{ème} base participant au mouvement interacadémique 2016.

Le **SNETAA-FO** a aussi interrogé le ministère sur ses intentions au sujet du rapport de l'IGAENR sous la houlette de Mr Alfanderi qui a publié notamment certaines préconisations :

- un calibrage académique des postes au concours, révision des modalités des personnels par la prise en compte d'objectifs pédagogiques (voit-on pointer le nez d'un recrutement local et sous quelle responsabilité ?) ;
- une accentuation du caractère déconcentré du mouvement (qui depuis sa création n'améliore pas les conditions de mobilité des collègues !)

- une définition d'obligations réglementaires de service selon le type d'établissement (on désirerait davantage de dérégulation qu'on ne s'y prendrait pas mieux !).

Le rapport de l'IGAENR sur « les mouvements académiques et départementaux comme outils de GRH » dresse le constat de la faible capacité des procédures actuelles de mutation des enseignants à intégrer, au-delà des priorités légales, des stratégies de gestion des ressources humaines qui soient au service de la politique éducative de notre ministère. Il démontre que la gestion actuelle de la mobilité des enseignants du second degré ne favorise pas l'égalité des ressources humaines entre les établissements et les territoires. Il propose à tous les niveaux de gestion des préconisations. Les auteurs les ont souhaitées pragmatiques et opérationnelles, destinées à concilier d'une part une meilleure prise en compte des individus, des territoires et des établissements, d'autre part le respect des principes d'équité et de transparence des nominations (ce rapport est consultable sur le site du MEN).

Le **SNETAA-FO** dénonce l'échec de l'organisation des mutations telle qu'elle existe ; de la « barèmiologie » incompréhensible entraînant des situations personnelles dramatiques.

Le **SNETAA-FO** exige une augmentation massive des capacités d'accueil, seule solution à même de pouvoir permettre d'obtenir une mutation conforme aux choix des collègues.



RETRAITES

Vous êtes fonctionnaire. Vous allez bientôt atteindre l'âge légal ou remplissez les conditions de départ en retraite anticipée.

1. Vous perceviez déjà une pension autre avant 2015

Vous pouvez continuer à travailler jusqu'à l'âge limite (âge légal + 5 ans ou plus si dérogation) pour améliorer votre pension de fonctionnaire ou vous arrêter quand vous voulez dès que vous remplissez les conditions de départ avec jouissance immédiate de la pension.

2. Vous n'avez perçu aucune pension avant 2015

Si vous demandez le paiement d'une autre retraite, vous ne pouvez plus acquérir de nouveaux droits à pension. Le montant de votre pension de fonctionnaire n'évoluera plus.

Si vous voulez continuer à travailler pour améliorer votre future pension, vous demanderez le paiement de toutes vos retraites à la même date quand vous vous arrêterez.

Cumul emploi-retraite

Il permet de cumuler revenus professionnels et pensions de retraite intégralement (sous certaines conditions) ou partiellement.

Il faut au préalable avoir mis fin à toutes ses activités professionnelles SAUF activités artistiques, littéraires, scientifiques, juridictionnelles, jury de concours publics, gîte rural, chambre d'hôtes..., élu local, activités non salariées si leur régime de retraite le prévoit.

- **Cumul intégral** possible si vous avez atteint l'âge légal et la DATP (Durée d'Assurance du Taux Plein qui évite toute décote) et si vous avez liquidé toutes vos retraites.

- **Cumul partiel**, si vous ne remplissez pas toutes ces conditions, plafonné à 2332,03 euros ou votre dernier salaire. En cas de dépassement, le montant de la pension est diminué d'autant.

Remarque : pour retravailler pour son dernier employeur (enseignant contractuel ?), il faut attendre 6 mois sous peine de blocage de la pension sur ce laps de temps.

Le **SNETAA-FO** estime que, par définition, le fait de cotiser à une caisse de retraite donne le droit de percevoir la retraite correspondante dès l'âge légal atteint. Cette nouvelle mesure qui consiste à interdire le versement de la pension avant l'arrêt total de toutes les activités sous peine de versement ultérieur de cotisations à fonds perdus est inacceptable et sanctionne encore un peu plus les pluri-pensionnés déjà défavorisés.

Retraite anticipée du fonctionnaire parent d'un enfant handicapé

Le bénéfice d'une retraite avant l'âge minimum légal du départ à la retraite est ouvert au fonctionnaire parent d'un enfant âgé de plus d'un an atteint d'une invalidité égale ou supérieure à 80 % à 2 conditions :

- avoir accompli au moins 15 ans de service ;
- avoir interrompu ou réduit son activité professionnelle pour l'enfant au titre d'un congé de maternité, d'un congé d'adoption, d'un congé de paternité, d'un congé de présence parentale, d'un congé parental, ou d'une disponibilité pour élever un enfant de moins de 8 ans.

L'interruption d'activité doit être au moins de 2 mois consécutifs.

La réduction d'activité dans le cadre d'un temps partiel de droit pour donner des soins à un enfant handicapé doit être d'au moins 4 mois consécutifs à 50 %, 5 mois consécutifs à 60 % ou 7 mois consécutifs à 70 %.

Date de cessation ou de réduction d'activité

- entre le 1^{er} jour de la 4^{ème} semaine précédant la naissance ou l'adoption et le dernier jour du 36^{ème} mois de l'enfant dont le fonctionnaire est le parent légitime, naturel ou adoptif ;

- avant le 16^{ème} anniversaire de l'enfant ou avant l'âge auquel il a cessé d'être à charge, en ayant élevé l'enfant pendant au moins 9 ans s'il est l'enfant du conjoint, s'il a fait l'objet d'une délégation parentale en faveur du fonctionnaire ou de son conjoint, s'il a été placé sous tutelle accompagnée d'une garde effective et permanente du fonctionnaire ou de son conjoint, ou si le fonctionnaire ou son conjoint a recueilli l'enfant et justifié en avoir assumé la charge effective et permanente.

Calcul de la retraite

Il est effectué sur la base du nombre de trimestres requis pour les fonctionnaires qui ont 60 ans l'année de réalisation des conditions de départ anticipé par le fonctionnaire parent de l'enfant handicapé.

**AVEC LE SNETAA-FO, CONTINUEZ LE
COMBAT POUR LA DÉFENSE DES
DROITS DES RETRAITÉS.**



66% DE VOTRE COTISATION AU SNETAA-FO SONT DÉDUCTIBLES DE VOS IMPÔTS !

ÊTRE SYNDIQUÉ AU SNETAA-FO, C'EST :

- défendre les PLP, les CPE, les AED et les contractuels ;
- défendre les valeurs de la laïcité, de solidarité et promouvoir l'Enseignement Professionnel Initial, Public et Laïque ;
- être soutenu au quotidien dans sa dignité d'enseignant ;
- avoir accès à des informations, des formations et des services utiles.

Votre Cotisation

Après déduction fiscale

49 €

16,66 €

126 €

42,84 €

208 €

70,72 €

316 €

107,44 €

Vous avez besoin du Snetaa-Fo. Le Snetaa-Fo a besoin de vous : adhérez maintenant !

TARIF MÉTROPOLE

Éch.	Classe Normale	Hors Classe	Non-Titulaires	
1	126 €	219 €	Indice	Cotisation
2	168 €	238 €	moins de 450	79 €
3	175 €	255 €	de 450 à 500	110 €
4	192 €	267 €	de 500 à 700	134 €
5	202 €	287 €	au delà de 700	157 €
6	208 €	305 €	Cotisations Uniques Sans solde 29 € EAP 49 € Stagiaires 99 € Retraités 126 €	
7	218 €	316 €		
8	229 €			
9	242 €			
10	259 €			
11	275 €			

POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

Une cotisation annuelle au SNETAA-FO de 126 € ne vous coûte finalement que 42,84 € après déduction fiscale, soit 3,57 € par mois ! C'est l'équivalent de 4 baguettes de pain !

3,57€ =



Un syndicat, c'est comme la santé, ça s'entretient !
Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO !**

FICHE DE MISE À JOUR ET D'INSCRIPTION 2015-2016

M. / Mme / Melle (*rayez les mentions inutiles*)

Nom de naissance _____

Prénom _____

Date de naissance

Adresse _____

Code postal Ville _____

Tél. fixe _____ Tél. portable _____

Adresse mail : _____

Académie _____

JE CALCULE MA COTISATION

Cotisation en fonction de mon grade (*voir tableau au verso*) :

Je choisis le mensuel papier du SNETAA-FO :

OUI + 23 € (*pour frais de traitement et de port*)

NON (*merci de bien indiquer votre adresse mail*)

TOTAL _____ €

Votre situation administrative

Hors Classe Classe Normale retraité stagiaire

PLP AED Professeur Contractuel

CPE ATCT Chef de Travaux (DDFPT)

Discipline : _____

Votre établissement d'exercice 2015/2016

Lycée Professionnel Collège (SEGPA)

Lycée Polyvalent EREA

Autre : _____

N° d'Etablissement : _____

À retourner dûment complété et accompagné de votre chèque au SNETAA-FO 24 rue d'Aumale CS70058, 75009 Paris

Mandat de Prélèvement SEPA

Ma cotisation est un **paiement récurrent** qui sera prélevé le 01 du mois. Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

Compte à débiter

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

Fait à _____

Le

**N'OUBLIEZ PAS DE
JOINDRE VOTRE RIB AVEC
VOS CODES IBAN ET BIC !**

SIGNATURE (obligatoire) :

Nom et adresse du créancier :

SNETAA-FO, 24 rue d'Aumale CS 70058 - 75009 Paris

N° Identifiant Créancier (ICS) : FR23ZZZ540565

UNE
ADHÉSION DE
126€



-66%



COÛT RÉEL
42,84€

En signant ce formulaire mandat, vous autorisez le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

VOUS POUVEZ AUSSI FAIRE UN DON

Si vous ne souhaitez pas adhérer mais vous partagez les valeurs du Snetaa-Fo, faites un don !

OUI, je donne pour soutenir les actions du SNETAA-FO ! Voici mon don de :

30 € 60 €

90 € Autre montant : _____

Par chèque bancaire à l'ordre du SNETAA-FO

À détacher, compléter et retourner au :



SNETAA-FO
24 RUE D'AUMALE CS 70058
75009 PARIS

Un certificat fiscal vous sera envoyé courant avril !

Parce que donner c'est aussi défendre les intérêts matériels et moraux de chaque PLP !

INFORMEZ-VOUS !

Toutes nos publications sont disponibles sur : www.snetaa.org

AP N° 548 - Décembre 2015



La Lettre aux CPE N°2



Le Journal des Retraités N°1



La Lettre ASH N°1

